



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines**  
Service du patrimoine  
Sous-direction des monuments historiques  
et des espaces protégés

## **BILAN DES COMMISSIONS 2019**

**COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**

**COMMISSIONS REGIONALES DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**

Le présent document présente le bilan de l'activité de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et des commissions régionales du patrimoine et de l'architecture en 2019.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture ont été instituées par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et par le décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Elles sont consultées en matière de création, de gestion, et de suivi des servitudes d'utilité publique et de documents d'urbanisme institués dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'est substituée aux anciennes Commission nationale des monuments historiques, Commission nationale des secteurs sauvegardés, ainsi qu'au Conseil national des parcs et jardins.

Les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture se sont substituées aux anciennes commissions régionales du patrimoine et des sites et aux anciennes commissions départementales des objets mobiliers.

## 1- Activité de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a été instituée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture, et au patrimoine et par le décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Ses membres ont été nommés par arrêté ministériel du 9 novembre 2017 (publié au JORF du 14 novembre 2017), modifié par les arrêtés du 22 décembre 2018 (publié au JORF du 23 janvier 2019), du 26 novembre 2019 (publié au JORF du 30 novembre 2019), et du 27 février 2020 (publié au JORF du 3 mars 2020). Son président, M. Jean-Pierre Leleux, sénateur, a été nommé par arrêté ministériel du 28 novembre 2017 (publié au JORF du 2 décembre 2017).

Le règlement intérieur de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a été fixé par arrêté du ministre de la culture en date du 17 janvier 2019.

### Bilan de la CNPA : synthèse 2018 – 2019

| Nom et intitulé des sections   | 2018              |                    | 2019              |                    |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
|  | Nombre de séances | Nombre d'avis émis | Nombre de séances | Nombre d'avis émis |
| 1 <sup>ère</sup> section « sites patrimoniaux remarquables et abords »   | 4                 | 9                  | 5                 | 15                 |
| 2 <sup>ème</sup> section « protection des immeubles au titre des monuments historiques, domaines nationaux et aliénation du patrimoine de l'État » | 7                 | 38                 | 6                 | 47                 |
| 3 <sup>ème</sup> section « projets architecturaux et travaux sur les immeubles »   | 4                 | 7                  | 4                 | 7                  |
| 4 <sup>ème</sup> section « protection des objets mobiliers au titre des monuments historiques et travaux »   | 3                 | 53                 | 3                 | 54                 |
| 5 <sup>ème</sup> section « protection des instruments de musique au titre des monuments historiques et travaux »                                   | 3                 | 9                  | 2                 | 41                 |
| 6 <sup>ème</sup> section « protection des grottes ornées au titre des monuments historiques et travaux »   | 1                 | 4                  | 1                 | 1                  |
| 7 <sup>ème</sup> section « parcs et jardins »  | 1                 | 3                  | 2                 | 5                  |
| Comité des sections  | 1                 | 1                  | 0                 | 0                  |
| <b>Total</b>   | <b>24</b>         | <b>124</b>         | <b>23</b>         | <b>170</b>         |

La CNPA a émis 170 avis au cours des 23 séances réunies en 2019. On observe d'une année à l'autre que le nombre de séances est stable. Cependant, l'incendie de Notre-Dame de Paris a conduit à l'annulation de plusieurs séances prévues en avril et mai 2019. Le nombre d'avis émis est quant à lui nettement supérieur, passant de 124 à 170. Après une première année de mise en place, la CNPA a trouvé en 2019 son équilibre de fonctionnement.

Les dossiers ayant fait l'objet des 170 avis émis par la CNPA en 2019 se sont répartis comme suit<sup>1</sup> :

**PREMIERE SECTION : 15 AVIS**

**- 9 avis sur des propositions de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables :**

*AUVERGNE-RHÔNE-ALPES* :  
Saint-Vallier (Drôme)

*BRETAGNE* :  
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine)

*GRAND EST* :  
Saint-Dié-des-Vosges (Vosges)  
Reims (Marne)

*ÎLE-DE-FRANCE* :  
Moret-Loing-et-Orvanne (Seine-et-Marne)

*OCCITANIE* :  
Castelnau-de-Montmiral (Tarn)  
Puycelsi et Larroque (Tarn)  
Rabastens (Tarn)

*PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR* :  
Brignoles (Var)

**- 5 avis sur des projets de plans de sauvegarde et de mise en valeur :**

*GRAND EST* :  
Nancy (Meurthe-et-Moselle) – projet de révision

*NOUVELLE-AQUITAINE* :  
Angoulême (Charente)  
Rochefort (Charente-Maritime)  
Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne)

*OCCITANIE* :  
Pont-Saint-Esprit (Gard)

**- un avis sur le projet d'extension et de délimitation de la zone tampon d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial :**

*ÎLE-DE-FRANCE* :  
Paris – bien « Paris, rives de la Seine »

**- 3 points d'information :**

Loi ELAN  
Plan national « Action cœur de ville »  
Mise en œuvre des sites patrimoniaux remarquables

---

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les avis émis par la Commission sur ces dossiers ont été favorables, le cas échéant assortis de réserves, de prescriptions ou de recommandations.

## **DEUXIEME SECTION : 47 AVIS**

### **- 21 avis sur des propositions de classement d'immeubles au titre des monuments historiques :**

#### **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :**

Villefranche-sur-Saône (Rhône) - Villa Vermorel

#### **CORSE :**

Omessa (Haute-Corse) – église Saint-André (extension de classement)

Poggio-d'Oletta (Haute-Corse) – chapelle Sainte-Croix

Poggio-Marinaccio (Haute-Corse) – église Saint-Blaise

#### **HAUTS-DE-FRANCE :**

Bavay (Nord) – Forum gallo-romain (extension de classement)

#### **ÎLE-DE-FRANCE :**

Paris XIII<sup>e</sup> - Institut George Eastman

Paris XIV<sup>e</sup> - tombe de Tania Rachevskaja (cimetière du Montparnasse)

Paris XV<sup>e</sup> – immeuble Patout, 3 boulevard Victor

Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) - domaine du château de Champs : bâtiment de commun situé sur la parcelle BH 1, 17 rue Pierre Weczerka (extension de classement)

#### **LA REUNION :**

Saint-Paul (lieu-dit Saint-Gilles-les-Hauts) : domaine de Villèle

#### **NOUVELLE AQUITAINE :**

Bordeaux (Gironde) – ensemble des immeubles de la place de la Bourse (extension de classement)

#### **OCCITANIE :**

Cahors (Lot) - amphithéâtre gallo-romain

Cahors (Lot) - ancienne maison d'arrêt (ancien palais de Via)

#### **PAYS DE LA LOIRE :**

Angers (Maine-et-Loire) - immeuble dit « la Maison Bleue »

La Roche-sur-Yon (Vendée) - statue équestre de Napoléon I<sup>er</sup>

#### **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :**

Orange (Vaucluse) - église Notre-Dame-de-Nazareth (extension de classement)

Saumane-de-Vaucluse (Vaucluse) - château

#### **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :**

Saint-Pierre - cathédrale

Saint-Pierre - bâtiment dit « le Frigorifique » (avis favorable à l'inscription, avis défavorable au classement)

Saint-Pierre - maison Girardin

Saint-Pierre - site archéologique de l'Anse-à-Henry

### **- 3 avis sur des propositions d'inscription d'immeubles au titre des monuments historiques<sup>2</sup> :**

#### **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :**

- Saint-Pierre - chemin de croix et monument aux morts de l'Île-aux-marins

- Saint-Pierre - fort de l'Île-aux-marins

- Saint-Pierre - phare de l'Île-aux-marins

---

<sup>2</sup> Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, la CNPA exerce également les compétences de la CRPA

**- avis reporté :**

***SAINTE-PIERRE-ET-MIQUELON :***

- Miquelon-Langlade - ferme Detcheverry (avis reporté pour compléments d'information)

**- 8 avis sur des projets de cession d'immeubles protégés au titre des monuments historiques appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics :**

***AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :***

Grenoble (Isère) : emprise du fort Rabot (site fortifié de la Bastille, parcelle AP 4)

***BRETAGNE :***

Rennes (Ille-et-Vilaine) - Hôtel d'Artillerie

***CORSE :***

Ajaccio - Citadelle Miollis

***GRAND-EST :***

Metz (Moselle) - Hôtel Poncelet

***HAUTS-DE-FRANCE :***

Arras : pavillon Saint-Nicaise (partie de l'ancien quartier Schramm)

***NOUVELLE AQUITAINE :***

Poitiers (Haute-Vienne) - Palais des Comtes du Poitou (palais de Justice)

***OCCITANIE :***

Toulouse (Haute-Garonne) – ancienne prison Saint-Michel

Cahors (Lot) - ancienne maison d'arrêt (ancien palais de Via)

**- 15 avis sur l'existence d'un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation d'ensembles immobiliers en vue de leur inscription sur la liste des domaines nationaux :**

***ÎLE-DE-FRANCE :***

Paris I<sup>er</sup> - Palais de la Cité

Paris I<sup>er</sup> – Palais-Royal

Versailles (Yvelines) - Château et domaine

Marly-le-Roi (Yvelines) – Domaine

Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) - Château et domaine

Rambouillet (Yvelines) - Château et domaine

Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) - Domaine

Meudon (Hauts-de-Seine) - Domaine

Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) - Château de Malmaison et domaine

Fontainebleau (Seine-et-Marne) - Château et domaine

Vincennes (Val-de-Marne) : château

***HAUTS-DE-FRANCE :***

Villers-Cotterêts (Aisne) - Château et domaine

Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne) - Château

Compiègne (Oise) - Château et domaine

Pierrefonds (Oise) - Château

### **TROISIEME SECTION : 7 AVIS**

#### **7 avis sur des études et projets relatifs à des immeubles protégés au titre des monuments historiques**

##### *CENTRE :*

Chambord (Loir-et-Cher) : projet de restauration des lanternons du château

##### *HAUTS-DE-FRANCE :*

Soissons (Aisne) - cathédrale : projet de restauration des charpentes et des couvertures

Villers-Cotterêts (Aisne) – château : projets de travaux sur le logis royal et la cour du jeu de paume

##### *ÎLE-DE-FRANCE :*

Paris - cathédrale Notre-Dame : présentation du rapport des opérations de sécurisation et de consolidation et de l'évaluation sanitaire de la cathédrale

##### *PAYS DE LA LOIRE :*

Angers (Maine-et-Loire) - cathédrale Saint-Maurice : projet de cahier des charges patrimonial pour la construction d'un ouvrage de protection du portail occidental

##### *NORMANDIE :*

Les Andelys (Eure) - Château-Gaillard : projet de création d'un belvédère sur le donjon

##### *GRAND EST :*

Natzwiller (Bas-Rhin) - ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof : projets de restauration de la baraque des cuisines et de création d'un local de stockage

### **QUATRIEME SECTION : 54 AVIS**

#### **- 6 avis sur trois propositions de classement d'ensembles historiques mobiliers, chacune assortie d'une proposition de création de servitude de maintien dans les lieux :**

##### *CENTRE-VAL DE LOIRE :*

Gizeux (Indre-et-Loire) - Château : ensemble d'objets mobiliers

##### *ÎLE-DE-FRANCE :*

Paris XVI<sup>e</sup> - Hôtel Mezzara : mobilier de la salle à manger conçu par Guimard

##### *OCCITANIE :*

Merville (Haute-Garonne) - Château : ensemble de tapisseries

#### **- 4 avis sur des propositions de classement d'ensembles historiques mobiliers (dont deux concernant le patrimoine industriel, scientifique et technique) :**

##### *CENTRE-VAL DE LOIRE :*

Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher) - Château de Chalay : ensemble d'objets liés à la mémoire du général Armand-Samuel de Marescot, dont son portrait

Bellegarde (Loiret) - château : ensemble de 46 sculptures de Charles Desvergnès

##### *GRAND EST :*

Burnhaupt-le-Haut (Haut-Rhin) – ancienne gare : ensemble de quatre voitures modernisées Sud-Est

Mulhouse (Haut-Rhin) - Cité nationale de l'automobile : onze véhicules et trois châssis roulants de la collection Grégoire

- 25 avis sur des propositions de classement d'objets mobiliers ou de groupes d'objets au titre des monuments historiques, dont 8 concernant le patrimoine industriel, scientifique et technique

- 18 avis sur des candidatures pour la nomination de conservateurs des antiquités et objets d'art et de conservateurs délégués des antiquités et objets d'art

- un avis sur le projet d'acquisition de deux statues d'esclaves de Pierre Vaneau pour la cathédrale du Puy-en-Velay

### **CINQUIEME SECTION : 41 AVIS**

- 40 avis sur des propositions de classement d'instruments de musique au titre des monuments historiques :

#### *AUVERGNE-RHONE-ALPES :*

Aurillac (Cantal) – buffets de l'orgue de tribune de l'église Saint-Géraud

#### *BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :*

Charolles (Saône-et-Loire) – cloche de l'église du Sacré-Cœur

Lugny-Les-Charolles (Saône-et-Loire) – cloche de l'église Saint-Martin

Poisson – cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste

Saint-Julien-De-Civry (Saône-et-Loire) – cloche de l'église Saint-Julien, joug et battant ;

Colombier-en-Brionnais (Saône-et-Loire) – cloche de l'église Saint-Hippolyte

Varenne-l'Arconce (Saône-et-Loire) – cloche de l'église Saint-Pierre-aux-liens

Cruzy-Le-Châtel (Saône-et-Loire) – orgue de tribune de l'église Saint-Barthélémy

Mâcon (Saône-et-Loire) – buffets de l'orgue de tribune de l'église Saint-Vincent

#### *GRAND EST :*

Kaysersberg-Vignoble (Haut-Rhin) – orgue de tribune de l'église Notre-Dame des Sept Douleurs

Willer (Haut-Rhin) – orgue de tribune de l'église Notre-Dame de l'Assomption

Fouchy (Bas-Rhin) – orgue de tribune de l'église Saint-Jean-Baptiste

#### *NORMANDIE :*

La Ronde-Haye (Manche) – orgue de tribune de l'église Notre-Dame

#### *HAUTS-DE-FRANCE :*

Méru (Oise) – orgue de tribune de l'église Saint-Lucien

Lille (Nord) – quatre cloches de l'église Saint-Maurice

#### *NOUVELLE-AQUITAINE :*

Saint-Laurent-Médoc (Gironde) – deux cloches de l'église Saint-Laurent

#### *OCCITANIE :*

Ayguatebia – Talau (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Étienne de Talau

Angoustrine-Villeneuve les Escaldes (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-André

Bourg-Madame (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Martin d'Hix

Collioure (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Notre-Dame des Anges

Corsavy (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Martin

Corbères-le-Château (Pyrénées orientales) – cloche de la chapelle Saint-Pierre (de Dalt d'Amont)

Claira (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Vincent

Fontrabieuse (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Sébastien

Font-Romeu-Odeillo-Via (Pyrénées orientales) – cloche de l'ermitage Notre-Dame

Formiguères (Pyrénées orientales) – deux cloches de l'église Notre-Dame de la Nativité

Les Angles (Pyrénées orientales) – deux cloches de l'église Saint-Michel

Matemale (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Pierre

Montesquieu-des-Albères (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Saturnin

Opoul-Perillos (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Michel

Puyvalador (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste  
Prats-de-Mollo (Pyrénées orientales) – trois cloches de l'église Saint-Juste et Sainte-Ruffine  
Prats-de-Mollo (Pyrénées orientales) – roue à maillets de l'église Saint-Juste et Sainte-Ruffine  
Planes (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Notre-Dame de la Merci  
Porta (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste  
Railleu (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Julien et Sainte-Baselisse  
Saint-Jean-Pla-de-Corts (Pyrénées orientales) – cloche du château  
Saillagouse (Pyrénées orientales) – cloche de la chapelle Saint-Antoine, abbé, de Rô  
Sansa (Pyrénées orientales) – cloche de l'église Saint-Jean-Baptiste  
Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) – serpent de la chapelle des Pénitents Noirs

**- un avis sur un projet de travaux sur un instrument de musique protégé au titre des monuments historiques :**

*GRAND EST :*

Nancy (Meurthe-et-Moselle) – orgue de tribune de la cathédrale Notre-Dame de l'Annonciation

### **SIXIEME SECTION : UN AVIS**

**- un avis sur une proposition de classement de grotte au titre des monuments historiques :**

*OCCITANIE :*

Bruniquel (Tarn-et-Garonne) – Grotte de Bruniquel

**- 3 points d'information :**

*OCCITANIE :*

Alliat (Ariège) – Grotte de La Vache : point d'information sur le projet d'aménagement.

Sorèze (Tarn) – Grotte du Cael : point d'information sur l'instruction du classement d'une parcelle.

*PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :*

Marseille (Bouches-du-Rhône) – Grotte Cosquer : point d'information sur l'avancement des travaux du relevé 3D de la cavité et sur quelques éléments d'actualité de l'état sanitaire de la grotte.

### **SEPTIEME SECTION : 5 AVIS**

**- 3 avis sur des études et projets relatifs à des parcs et jardins protégés au titre des monuments historiques :**

*ÎLE-DE-FRANCE :*

Paris 1<sup>er</sup> – replantation de l'allée centrale du jardin des Tuileries (Établissement public du musée du Louvre)

Versailles (Yvelines) – jardins du Château : restauration du Bosquet de la Reine

Fontainebleau (Seine-et-Marne) – jardins et parc du Château : schéma directeur de restauration des jardins, du parc et des ouvrages hydrauliques et du plan de gestion des jardins

**- un avis sur une proposition de classement de parc au titre des monuments historiques :**

*BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :*

Mesmont (Côte-d'Or) – Domaine de La Serrée

**- un avis sur le choix des thématiques de *Rendez-vous aux jardins* pour 2021 et 2022**

## 2- Bilan de l'activité des commissions régionales du patrimoine et de l'architecture

Les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) des 12 régions métropolitaines ont, après une année de démarrage en 2018 liée à leur installation, connu une année de pleine activité en 2019.

Cependant, les CRPA de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy n'ont pas encore pu être instituées, elles doivent l'être au cours de l'année 2020. De même, huit CRPA doivent encore se doter d'un règlement intérieur.

Le nombre de séances se répartit comme suit :

| Régions                    | Comité des sections | I section             |                 | Ile section           |                 | Ile section           |                 |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
|                            |                     | Délégation permanente | Séance plénière | Délégation permanente | Séance plénière | Délégation permanente | Séance plénière |
| AUVERGNE - RHONE-ALPES     | 1                   | 2                     | 4               | 0                     | 5               | 0                     | 2               |
| BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ  | 0                   | 1                     | 4               | 0                     | 2               | 0                     | 3               |
| BRETAGNE                   | 0                   | 1                     | 4               | 0                     | 5               | 0                     | 1               |
| CENTRE - VAL DE LOIRE      | 0                   | 2                     | 6               | 0                     | 0               | 0                     | 2               |
| GRAND EST                  | 0                   | 1                     | 2               | 2                     | 1               | 0                     | 1               |
| HAUTS-de-FRANCE            | 0                   | 2                     | 5               | 3                     | 3               | 0                     | 3               |
| ÎLE-DE-FRANCE              | 0                   | 2                     | 3               | 5                     | 2               | 0                     | 2               |
| NORMANDIE                  | 1                   | 1                     | 2               | 0                     | 2               | 0                     | 2               |
| NOUVELLE AQUITAINE         | 0                   | 4                     | 4               | 0                     | 4               | 2                     | 2               |
| OCCITANIE                  | 0                   | 1                     | 5               | 0                     | 8               | 0                     | 3               |
| PAYS-DE-LA-LOIRE           | 2                   | 1                     | 4               | 0                     | 1               | 1                     | 2               |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | 0                   | 1                     | 4               | 2                     | 1               | 0                     | 2               |
| <b>TOTAL</b>               | <b>4</b>            | <b>19</b>             | <b>47</b>       | <b>12</b>             | <b>34</b>       | <b>3</b>              | <b>25</b>       |

| REGIONS    | Spécificité                | Délégation permanente | Séance plénière |
|------------|----------------------------|-----------------------|-----------------|
| CORSE      | Conseil des sites de Corse | 1                     | 2               |
| LA RÉUNION | CRPA - section unique      | 1                     | 1               |
| GUYANE     | CRPA - section unique      | 1                     | 2               |
| MARTINIQUE | CRPA - section unique      | 0                     | 1               |
| MAYOTTE    | CRPA - section unique      | 1                     | 1               |

On observe, au cours de cette deuxième année de fonctionnement des CRPA, une activité relativement homogène entre les régions. Les trois sections ont été réunies en séance plénière par toutes les régions à l'exception de deux d'entre elles (aucune séance plénière de la deuxième section en Centre-Val de Loire et en Grand Est). Les délégations permanentes sont nettement moins systématiquement réunies, cette remarque s'appliquant particulièrement à la troisième section pour laquelle des délégations permanentes ne se sont tenues que dans deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire).

### Avis relatifs à la « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :

Les 23 réunions de la délégation permanente ont émis 368 avis sur des demandes d'inscription d'immeubles au titre des monuments historiques, dont 151 ont été défavorables.

Les 53 séances plénières ont émis :

- 257 avis sur des demandes ou des propositions d'inscription d'immeubles au titre des monuments historiques, dont 29 ont été défavorables ;
- 68 vœux de classement d'immeubles ;
- 185 avis relatifs à des propositions d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » ;
- 53 avis relatifs aux espaces protégés (PVAP, PDA et AVAP).

### Avis relatifs aux « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :

Les 12 réunions de la délégation permanente ont émis 19 avis.

Les 35 séances plénières ont émis :

- 68 avis obligatoires sur des recours contre les avis des ABF ;
- 13 avis sur des projets de travaux.

Quatre régions se sont dotées d'un médiateur pour les recours contre les avis des ABF. Les autres régions procéderont très prochainement à ces désignations.

### Avis relatifs à la « protection des objets mobiliers et travaux » :

Les 4 réunions de délégation permanente (dans trois régions seulement) ont émis 123 avis dont 12 ont été défavorables.

Les 27 séances plénières ont émis :

- 2 034 avis sur des propositions d'inscriptions d'objets mobiliers au titre des monuments historiques, dont 43 ont été défavorables ;
- 978 vœux de classement d'objets mobiliers ;
- 16 vœux de classement comme ensembles historiques mobiliers ;
- 8 vœux de création de servitudes de maintien dans les lieux.

La très grande majorité des avis rendus concerne la protection d'immeubles et d'objets mobiliers au titre des monuments historiques (2 659 avis relatifs à des propositions d'inscription au total, dont 223 défavorables, auxquels s'ajoutent 1 062 vœux de classement), mais on relèvera aussi le nombre d'avis sur des dossiers relatifs au label « Architecture contemporaine remarquable » (185) ou concernant les recours contre des avis d'ABF (68).

Il convient de noter que la région Bourgogne-Franche-Comté concentre 44% du nombre total des vœux de classement d'objets mobiliers émis par l'ensemble des CRPA, soit 435 sur 978. Ce nombre élevé de vœux émis dans cette région s'explique principalement par les projets de protection de la collection de fleurs artificielles de l'université de Dijon, du mobilier de la chapelle de Ronchamp, d'un ensemble textile dans la Nièvre et des objets du trésor de la cathédrale de Besançon.

## **ANNEXE**

- **Bilan synthétique d'activité de la CNPA en 2018 et 2019 (1 tableau)**
- **Bilans synthétiques d'activité de chacune des CRPA (16 tableaux) et du Conseil des Sites de Corse dans sa formation du patrimoine et de l'architecture (1 tableau)**